

## Résumé

Depuis le recensement de la population de 1999, 261 communes de l'Aquitaine ont organisé un recensement complémentaire. Près de 60 % d'entre elles sont localisées en Gironde et dans les Landes. Elles sont pour la plupart situées à l'ouest de Bordeaux ou proches du littoral. Ce sont essentiellement des petites communes, seules six dépassent 10 000 habitants.

Près de 40 % d'entre elles ont bénéficié de l'attribution d'une population fictive grâce à la prise en compte de logements en construction.

## Sommaire

- **Trois recensements complémentaires sur cinq organisés en Gironde et dans les Landes**
- **Souvent pour des petites communes proches du littoral**

## Publication

**Depuis le recensement de la population de 1999, 261 communes de l'Aquitaine ont organisé un recensement complémentaire. Près de 60 % d'entre elles sont localisées en Gironde et dans les Landes. Elles sont pour la plupart situées à l'ouest de Bordeaux ou proches du littoral. Ce sont essentiellement des petites communes, seules six dépassent 10 000 habitants.**

**Près de 40 % d'entre elles ont bénéficié de l'attribution d'une population fictive grâce à la prise en compte de logements en construction.**

Depuis le dernier recensement général en 1999, certaines communes d'Aquitaine ont connu un accroissement rapide de leur population. L'organisation d'un recensement complémentaire permet de mesurer la population nouvelle d'une commune. En effet, des programmes de construction importants (*cf. encadré page 3*) achevés ou en cours de réalisation sur une commune ont permis une expansion rapide du nombre d'habitants. L'arrivée de nouveaux résidents entraîne de fortes dépenses pour les municipalités : extension de la voirie, équipements sociaux, construction de crèches, d'écoles,... Les ressources et les politiques mises en œuvre par les communes dépendent donc du nombre d'habitants.

### Trois recensements complémentaires sur cinq organisés en Gironde et dans les Landes

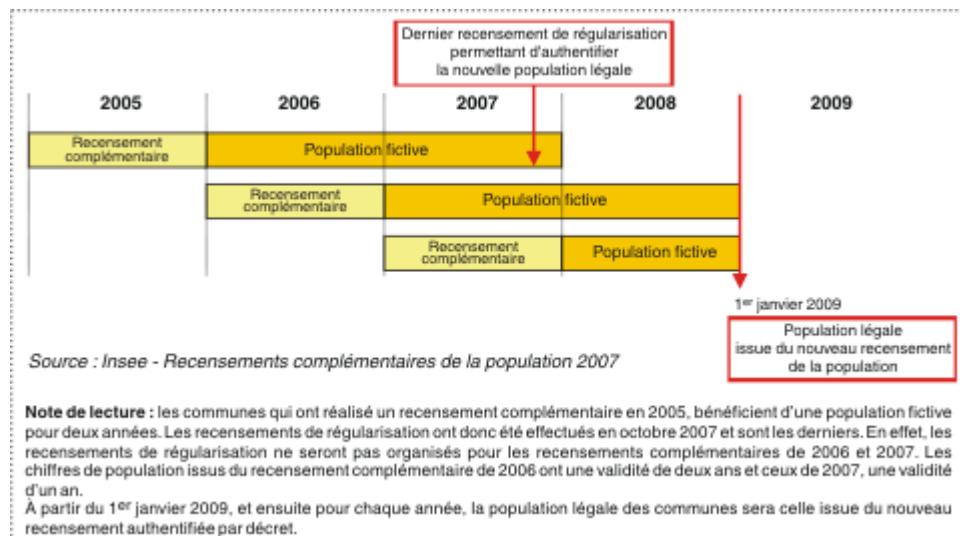
Entre 1999 et 2007, 261 communes ont réalisé un recensement complémentaire en Aquitaine (*cf. fichier à télécharger page 3*). Cependant leur nombre est inégalement réparti entre les départements de la région : 58 % des recensements sont concentrés en Gironde et Landes. En effet, 18 % des communes de la Gironde et des Landes ont organisé un recensement complémentaire. Dans les autres départements, la proportion est plus faible ; elle oscille entre 7 % et 8 % de la totalité des communes.

### Souvent pour des petites communes proches du littoral

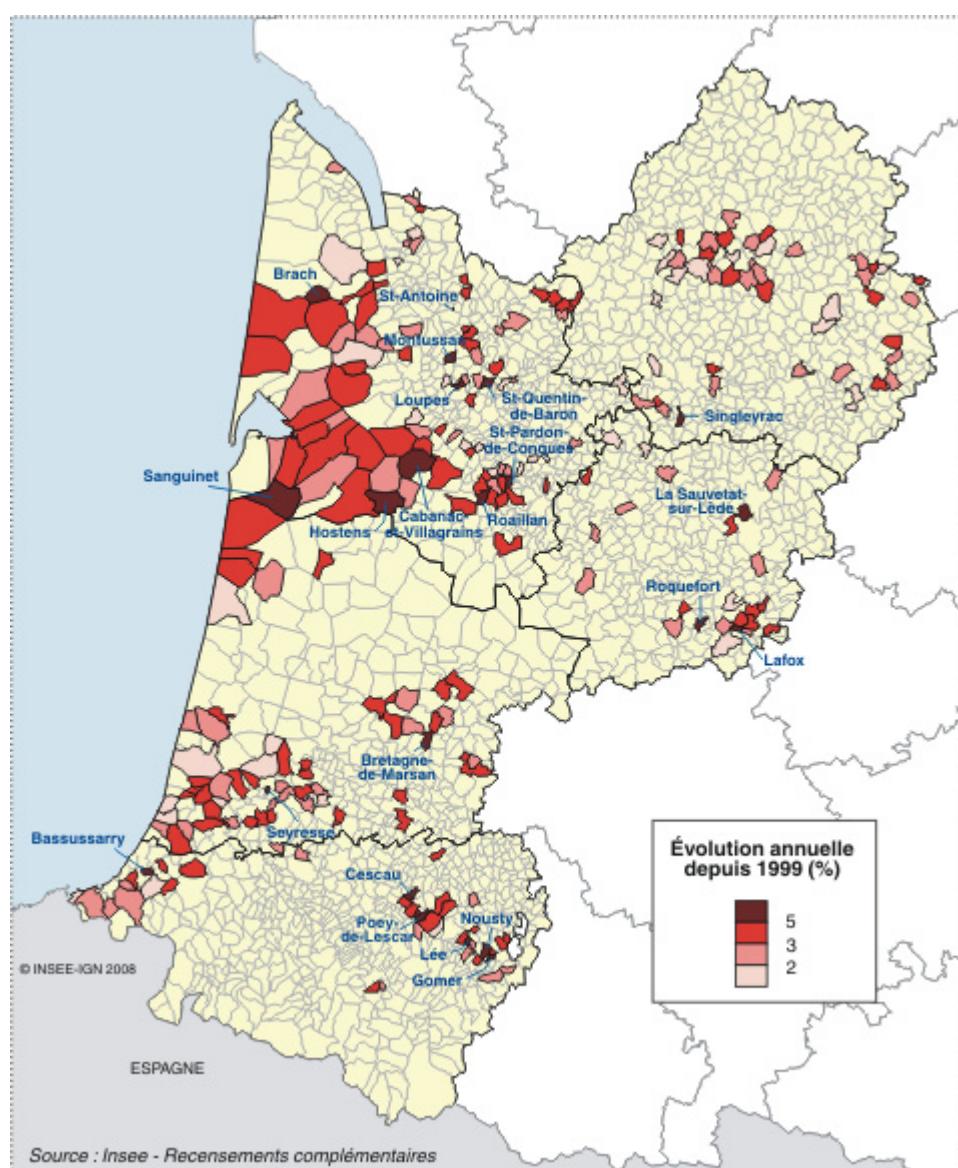
Compte tenu des seuils de population à atteindre, les villes de plus de 10 000 habitants sont rares à avoir effectué un recensement complémentaire entre 1999 et 2007. Ce sont surtout de petites communes situées dans les aires urbaines et périurbaines des grandes villes. Elles sont majoritairement proches du littoral et sur un arc ouest autour de Bordeaux et sont nombreuses sur les axes Bordeaux-Arcachon et Dax-Bayonne. À l'est de la région, les recensements complémentaires sont moins importants et se concentrent surtout autour de grandes villes comme Pau, Agen et Périgueux.

L'évolution annuelle de la population municipale, entre le recensement de 1999 et le recensement complémentaire, est plus ou moins rapide selon les communes : l'augmentation se situe entre 2 % et 4 % par an, pour la grande majorité d'entre elles. Quelques communes se distinguent avec un accroissement compris entre 5 % et 11 % par an. Région attractive, l'Aquitaine connaît une évolution du nombre de ménages sous l'effet d'excédents migratoires, des changements dans les modes de cohabitation et de la réduction de la taille des ménages.

## Les derniers recensements complémentaires



## Communes ayant réalisé un recensement complémentaire dans la période 1999-2007



[\*\*Les 261 communes et leur population\*\*](#) (fichier Excel - 121 Ko - à télécharger)

**Des niveaux record pour la construction de logements neufs**

La construction de logements neufs en Aquitaine a connu un dynamisme exceptionnel ces dernières années. Sur la période 1999-2007, près de 224 000 logements ont été mis en chantier dans la région. L'évolution de ces nouvelles constructions est de 5,6 % en moyenne par an. Des records ont été atteints en 2005 et dans ce secteur l'Aquitaine est parmi les régions les plus performantes de la France métropolitaine.

*Source : DRE - Sitadel*

## Méthodologie

Le recensement complémentaire n'est pas un recensement général de la population sur l'ensemble de la commune. Les estimations de population, produites par les enquêtes annuelles de recensement depuis 2004, ne sont donc pas comparables aux résultats obtenus par les recensements complémentaires.

**Octobre 2007 marque la date des derniers recensements complémentaires.** La nouvelle méthode de recensement de population permettra une actualisation de la population légale chaque année.

### • Pourquoi des recensements complémentaires ?

Le recensement complémentaire de population consiste à réviser, entre deux recensements généraux, la population officielle des communes en expansion rapide.

Il détermine l'accroissement de population qui sera ajouté aux derniers chiffres de population authentifiés. Il permet alors de bénéficier de subventions supplémentaires pour la municipalité.

Ce n'est pas un recensement général sur la commune et certaines conditions doivent être réunies.

### • Les principes des recensements complémentaires

Au cours d'un recensement complémentaire réalisé après le recensement général du 8 mars 1999, ne sont recensés que les logements neufs ou en cours de construction.

Toutes les personnes qui habitent les logements neufs ou achevés sont comptabilisées si elles ne résidaient pas dans la commune depuis le recensement général (ou depuis un précédent recensement complémentaire).

La méthode ne tient pas compte du mouvement naturel de la population (naissances et décès), ni des mouvements migratoires dans les logements anciens.

Pour les logements en cours de construction, une *population dite fictive* est accordée à la commune pour deux années. Cette population est calculée sur la base de :

- quatre personnes par logement ordinaire ;
- d'une personne s'il s'agit de chambre individuelle dans un foyer, une résidence pour personnes âgées ou pour étudiants ;
- de deux personnes s'il s'agit de chambre ou de logement pour couple dans une résidence pour personnes âgées ou pour étudiants ;
- du nombre de lits prévus dans le cas des internats, casernes et établissements pénitentiaires.

### • Les avantages de la population fictive

Avec l'organisation du recensement complémentaire, une nouvelle population totale est attribuée aux communes, réévaluée au 1er janvier de l'année suivante. De plus, elles bénéficient d'une population fictive, correspondant à une ou quatre personnes selon le type de logement en chantier. La somme de ces deux populations permet le calcul des dotations et subventions de l'Etat versées aux collectivités locales et pour toute répartition de fonds commun. Cette population fictive représente entre 2 % et 55 % de la nouvelle population municipale selon les communes de la région. Les taux élevés traduisent d'importants programmes de construction sur le territoire communal. Pour les communes effectuant un recensement complémentaire en 2007, les majorations de population fictive sont attribuées pour un an.

### • Les conditions pour homologuer le recensement complémentaire

Les résultats du recensement complémentaire de la commune sont homologués si deux conditions sont remplies :

- le nombre de logements neufs ou en chantier doit être au moins égal à 25 ;
- l'augmentation de la population doit être égale ou supérieure à 15 % de la population totale authentifiée au recensement général de 1999 ou du dernier recensement complémentaire réalisé depuis dans la commune.

### • Les recensements obligatoires de régularisation

La population fictive attribuée pour deux ans expire avec l'organisation d'un recensement obligatoire de régularisation. Ce recensement consiste à recenser les logements achevés depuis le recensement complémentaire et les personnes qui y habitent. Si le dénombrement est validé, la nouvelle population légale entre en vigueur au 1er janvier de l'année suivante.

En 2007, les derniers recensements de régularisation sont organisés.

---

## Définitions

### Les différentes catégories de population légale

- **La population municipale**

Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles, recensées sur le territoire de la commune.

- **La population comptée à part**

Elle comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune.

- **La population totale**

Elle est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.